
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 295 DU 10 JUIN 2020
portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation
et à l'Éducation en Langues nationales.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, tel que modifié par le décret n° 253 du 03 mai 2017 ;
- vu** le décret n° 2020-294 du 10 juin 2020 portant modification de l'article 6 du décret n° 2016-015 du 30 janvier 2016 modifiant et complétant le décret n° 2009-703 du 31 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Éducation en Langues nationales ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 juin 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Éducation en Langues nationales, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Cyrielle AHOUANOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Gbèdolo Arnauld Gabriel GBAGUIDI**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- monsieur **Bernard HOUETCHENOU**, représentant du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;

- monsieur **Jules Macaire FABOSSOU**, représentant du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Ilyass D. SINA**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Sotima Michel YOTTO**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- monsieur **Antoine AFFOKPOFFI**, représentant de l'Association nationale des Communes du Bénin.

Article 2

Monsieur **Gbèdolo Arnauld Gabriel GBAGUIDI** est nommé Président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

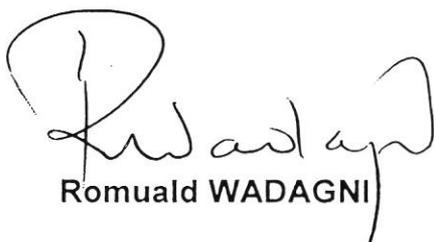
Fait à Cotonou, le 10 juin 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO